

**MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
CENTRE DE CRISE SANITAIRE**

DATE : 08/10/2020

REFERENCE : MARS N°2020_87

OBJET : Arrêt de la distribution du stock Etat de masques et EPI et évolution prochaine des modalités de distribution du stock Etat en cas de crise ou de fortes tensions d'approvisionnements

Pour action

- ☒ Etablissements hospitaliers, établissements et services médico-sociaux
- ☒ ARS

Pour information

- ☒ DGOS
- ☒ ARS
- SpF
- ☒ DGCS
- ☒ ARS de Zone
- ☐ ANSM
- ☐ Autre :

Mesdames, Messieurs,

Depuis le début de l'épidémie de Covid19, l'Etat a organisé la distribution de masques et d'équipements de protection individuelle (EPI) à tous les acteurs du monde médical et médico-social. Dans un contexte de forte tension sur les approvisionnements, la priorité de l'Etat a été d'assurer la sécurité sanitaire des personnels de santé dans l'exercice de leur mission, et de limiter au maximum la diffusion du virus. Il s'est donc substitué aux acteurs classiques pour répondre à un besoin en équipements inédit.

Aujourd'hui, la situation sanitaire n'est plus corrélée à une tension d'approvisionnement sur les masques, même si des tensions sont apparues sur d'autres équipements de protection, comme les gants. Les ordres d'approvisionnement gratuit en masques et EPI issus du stock d'Etat prennent fin en semaine 40.

La semaine du 5 octobre (S41) sera donc la dernière semaine de livraison en métropole (les délais d'acheminement sont plus longs pour les bateaux programmés pour les Outre-mer et la programmation des livraisons sera discutée spécifiquement avec chaque ARS concernée par cette situation).

1) ANTICIPATION DE LA FIN DU DISPOSITIF EN FIN DE SEMAINE 41 : UN FLUX POUSSÉ MODULE

Une distribution adaptée via les établissements supports de GHT qui prend fin en S41

Jusqu'au 11 octobre 2020, la distribution de masques et d'EPI se poursuit en flux poussé selon les contingentements concertés la semaine précédente avec les ARS en tenant compte de la doctrine issue des recommandations des sociétés savantes via les établissements supports GHT comme c'est le cas depuis mars 2020, et en flux tiré via les grossistes répartiteurs pour les officines, comme c'est le cas depuis la fin du mois de juin 2020.

Les GHT continuent donc à recevoir des masques chirurgicaux et FFP2, ainsi que des EPI (notamment des blouses et des gants, actuellement en tension) jusqu'à la fin de la semaine 41. Des tableaux de répartition et de modulation des dotations ont été envoyés à cet effet en début de semaine 39



- > **Appro direct par stock Etat** : remontée des besoins aux ARS et envoi par SpF
- > **Achats hors stock Etat**

- > Réception des dernières demandes courant octobre 2020

2) ACCOMPAGNEMENT AU RETOUR A UN FONCTIONNEMENT « NORMAL »

Conscient des conséquences que la bascule pourrait avoir sur certains établissements, notamment les plus petits, et d'une forte tension sur les gants, le ministère adapte la fin de la doctrine de distribution selon le schéma suivant.

A) ***La reconstitution des stocks de sécurité de chaque acteur, avec le soutien et la mobilisation des ARS***

Il revient aux Agences Régionales de Santé de s'assurer que les dernières distributions permettent aux acteurs de constituer leur stock de sécurité de 3 semaines, et de s'assurer à plus long terme que ces stocks sont constitués via des contrôles. Une attention particulière est portée aux établissements du secteur médico-social. Si des difficultés à reconstituer les stocks apparaissent, la Cellule de Coordination Interministérielle Logistique et Moyens Sanitaires, intégrée désormais au Centre de crise sanitaire du Ministère de la Santé, tiendra compte des remontées pour assurer sur le mois d'octobre des dotations complémentaires ponctuelles. A cet effet, les ARS utilisent l'application EPI-Stock et s'assurent de son remplissage. Pour toute question relative à l'utilisation de cette application de remontée des données de stock, merci d'envoyer vos messages à l'adresse suivante : dgs.epi-stocks@sante.gouv.fr.

B) ***Un secours ponctuel toujours possible***

Les approvisionnements de secours, dit « de dépannage urgent » resteront possibles par la suite, sur demande des ARS adressée au Centre de Crise Sanitaire, pour tous les bénéficiaires actuels. Les dépannages entre établissements proches pour toute urgence doivent être privilégiés en première intention, si ces solutions ne peuvent être mises en œuvre, après validation du Centre de Crise, Santé Publique France se chargera de l'organisation de ce flux réservé aux urgences, qui doit permettre à tous de continuer à faire face à des situations ponctuelles de forte tension. Là aussi, l'outil EPI-Stock doit permettre de fluidifier les échanges pour ce premier niveau de gestion locale.

C) ***Une adaptation à la tension actuelle d'approvisionnement sur les gants***

Compte tenu de la volatilité du marché des gants et des tensions d'approvisionnement constatées, des commandes massives de gants ont été réalisées. Cet approvisionnement sera mobilisé à destination des acteurs, via différents canaux de distribution décrits ci-après, à mesure de leur arrivée effective et en cohérence avec la constitution d'un stock stratégique à terme.

3) **MISE EN ŒUVRE D'UNE NOUVELLE CHAÎNE LOGISTIQUE EN CAS DE TENSION MAJEURE SUR L'APPROVISIONNEMENT QUI NECESSITERAIT UNE MOBILISATION DU STOCK STRATEGIQUE**

En termes de distribution, la principale amélioration porte sur la logistique du dernier km. En effet, afin d'éviter d'engorger les établissements supports de GHT, qui ont servi de plateforme logistique locale pour l'ensemble des établissements de leur zone géographique, une nouvelle distribution à destination directe des établissements et en flux tirés est mise en place. En effet, **30 000 établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, publics et privés, sont bénéficiaires de ce nouveau dispositif d'approvisionnement en masques chirurgicaux et EPI**, qui vise à redonner la responsabilité aux établissements de commander au plus près de leurs besoins. Pour ce faire, ils auront accès à un portail de commandes « **DISTRIOLOG-SANTE** », qui sera opérationnel en semaine 41. La connexion au portail sera assurée par l'ATIH et le référentiel PLAGE ; les administrateurs et utilisateurs seront prochainement invités à se connecter (ou à créer un compte). La distribution du stock sera opérée par La Poste pour la grande majorité des établissements, et en direct par Santé Publique France pour les plus grands Centres Hospitaliers.

A) En dehors des périodes de tension d'approvisionnement, un nouvel acteur accessible

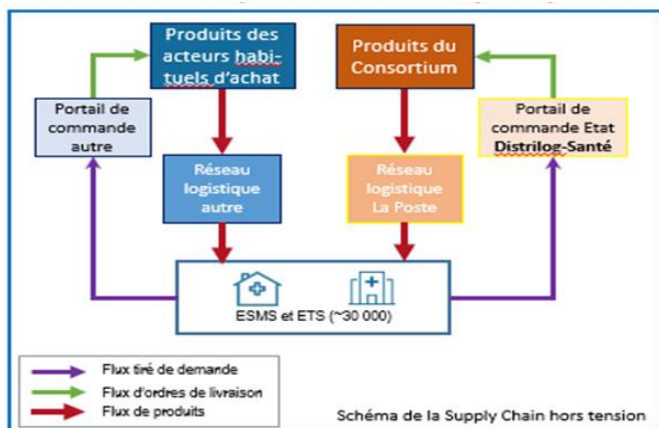


Schéma de la distribution des masques et EPI en dehors des périodes de tension d'approvisionnement. Les bénéficiaires s'approvisionnent via les acteurs usuels. Ils ont le choix de passer ou non par le Consortium (RESAH + UNIHA) qui a accès au portail du MSS pour distribuer ses produits.

En dehors des périodes de tension d'approvisionnement, les bénéficiaires s'approvisionnent librement auprès des opérateurs classiques du marché, parmi lesquels un consortium formé du RésAH et d'UniHA vient s'ajouter.

L'achat et la distribution sont alors payants. Les conditions d'accès à cette offre commerciale seront communiquées par le consortium lui-même.

B) En période de tension, un outil de distribution qui assure la logistique du dernier kilomètre et rend plus autonomes les établissements

En cas de tension d'approvisionnement, ce dispositif, via le portail de commandes DISTRILOG-SANTÉ, est activé pour assurer la disponibilité des produits ; le stock Etat est mobilisé, la distribution est gratuite. Chaque établissement peut exprimer son besoin directement sur le portail.



Schéma de la distribution des masques et EPI pour une période de tension. Le flux est tiré par la demande des bénéficiaires. Le réseau logistique de la Poste permet d'atteindre directement tous les bénéficiaires finaux sans surcharger les GHT.

Un contingentement hebdomadaire des commandes, géré au niveau du Ministère de la Santé sur la base des capacités de prise en charge au sein des établissements et du nombre de personnels salariés limite les quantités appelables par établissement pour assurer une répartition homogène.

Un reporting hebdomadaire aux ARS permettra de visualiser les commandes par établissement.

Attention : en ce qui concerne les DROM-COM, la distribution gratuite du stock sera assurée par Santé Publique France.

Lien vers la page du site du Ministère qui contient les informations actualisées sur le dispositif DISTRILOG-SANTÉ : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/professionnels-de-sante/distrilog-sante> ; un mode opératoire détaillant la connexion et la navigation sur le portail de commandes sera disponible lors du lancement.

Nous tenons à vous remercier pour votre implication et votre mobilisation tout au long de cette période de régulation nationale, et plus globalement sur toute la période de la crise sanitaire.

Katia Julienne

Directrice générale de l'offre de soins

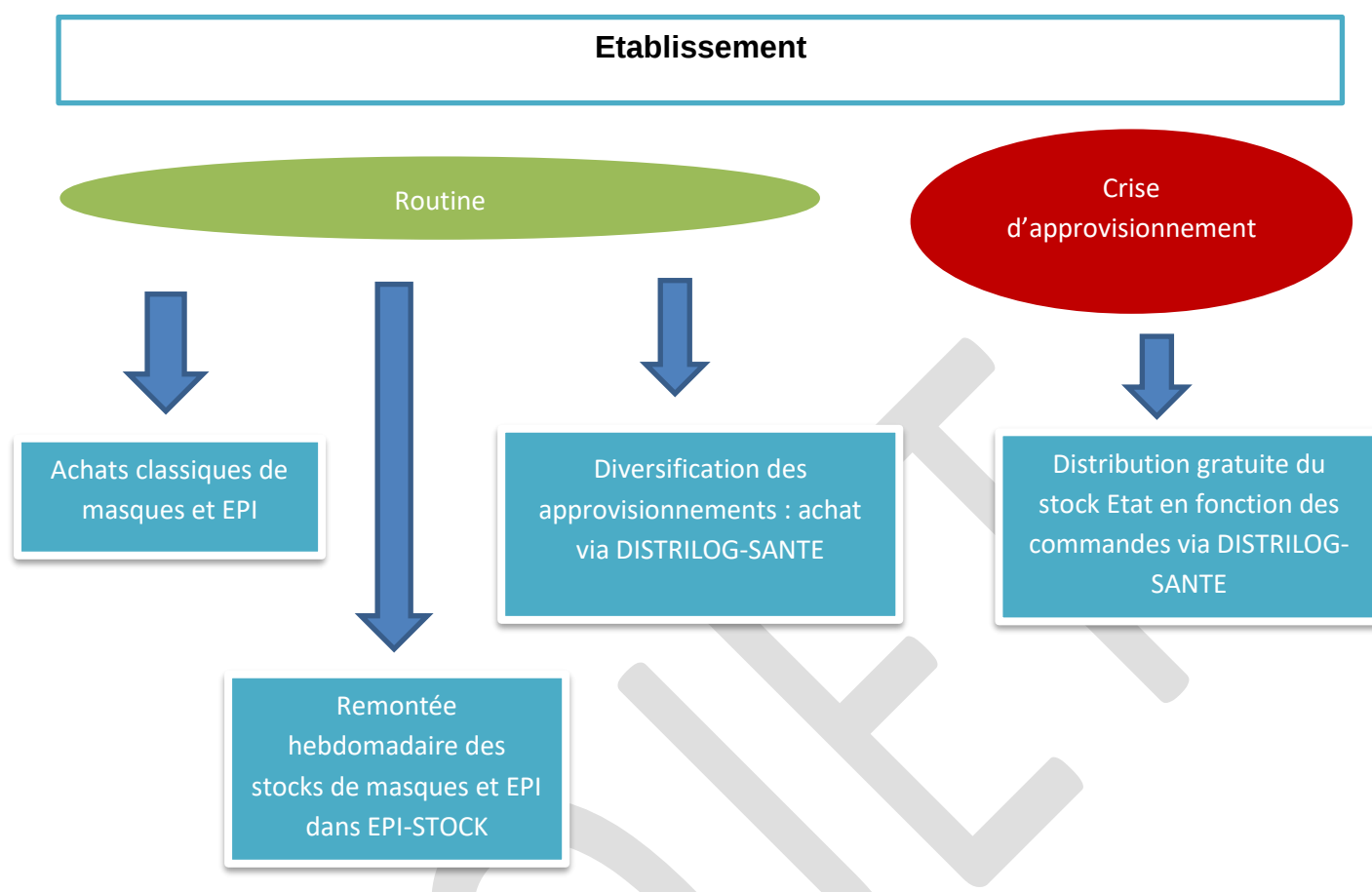
Pr. Jérôme Salomon

Directeur Général de la Santé

Signé

Signé

ANNEXE 1: logigramme d'utilisation des différents outils



ANNEXE 2 : modalités d'activation des comptes DISTRIOLOG-SANTE

La connexion au portail sera assurée directement par l'ATIH. Les établissements et services recevront une invitation à se connecter ou à créer un compte.

ANNEXE 2 bis : modalités d'activation des accès à EPI-Stock

La connexion est assurée par la DREES et le Centre de Crise. Les établissements reçoivent un mail avec leurs identifiants. Les ARS reçoivent une liste des établissements intégrés ; si l'établissement n'a pas reçu de mail, merci de le faire remonter aux ARS qui transmettront à l'adresse dgs.epi-stocks@sante.gouv.fr pour résoudre le problème d'activation.

ANNEXE 3 : périmètre couvert par les stocks des établissements

Les internes qui réalisent un stage extrahospitalier sont dotés en masques par leur CHU de rattachement, selon des modalités et à une fréquence déterminée par leur établissement de rattachement (pour 1, 2 ou 3 semaines par exemple dans les situations où l'interne réalise son stage en cabinet libéral à une certaine distance et, à l'occasion de cours ou de formations à l'UFR, vient chercher une dotation au CHU).

Les autres étudiants en santé qui réalisent des stages (étudiants de 2^{ème} cycle des formations médicales et étudiants paramédicaux) se voient attribuer une dotation de masques à une fréquence déterminée par leur établissement de rattachement.